



Le Président

Paris, le 01 septembre 2011

Objet : Formation Assistant Moniteur de Tennis - saison sportive 2012

Chère Présidente, Cher Président,

En sa qualité de Centre de formation agréé, la Ligue de Paris vous propose la formation initiale d'**Assistant Moniteur de Tennis**.

Lors du 1^{er} Congrès des Ligues Franciliennes du 2 juillet dernier à Roland Garros, l'Association de la Coordination Francilienne de Tennis (ACFT) que j'ai l'honneur de présider, a signé une **convention de partenariat avec AGEFOS PME** qui est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de la majeure partie des clubs franciliens.

Cette convention permet aux clubs adhérents à AGEFOS PME de bénéficier de démarches administratives simplifiées et d'une **subrogation totale**. Ainsi les clubs n'auront plus à avancer les frais de formation, ils seront directement traités entre la Ligue et AGEFOS PME. Pour ce faire, toute demande de prise en charge sera accompagnée de l'imprimé (demande de gestion de période de professionnalisation CQP AMT) ci-joint qui devra être transmis à la Ligue avec l'ensemble du dossier d'inscription.

L'ACFT a décidé d'adopter le même tarif pour les huit ligues d'Ile de France : 1050 € - prix des repas en sus (140 €) correspondant au coût réel de la formation.

Si vous n'avez pas cotisé à AGEFOS PME pour l'année 2011 ou que vous n'êtes pas encore adhérent, et si vous désirez bénéficier de conditions dérogatoires, notre Conseiller en Développement Eric LAJUGIE se tient à votre disposition pour toute information à ce sujet.

Cet accord, qui évite à votre club toute avance de trésorerie, nous paraît de nature à favoriser cette formation indispensable à la bonne marche de vos écoles de tennis.

En souhaitant que vous serez sensibles au contenu de cet accord et dans l'attente du plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, chère Présidente et cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très Cordialement


Hughes CAVALLIN
Président de l'A.C.F.T